



CGV de services relatives au service MAN eManager S et MAN eManager M

(les « CGV de services »)

1 Objet

- 1.1 Les présentes CGV de services de MAN Truck & Bus SE (« **MAN T&B** ») régissent la fourniture des services de MAN T&B, décrits à l'article 0, par MAN T&B à l'Utilisateur via la plateforme RIO exploitée par TB Digital Services GmbH (« **TBDS** »), Oskar-Schlemmer-Str. 19-21, 80807 Munich (Allemagne). Elles constituent un accord unique en complément des CGV de la plateforme RIO déjà conclues entre l'Utilisateur et TBDS.
- 1.2 Sauf disposition expresse contraire des présentes CGV de services, les dispositions des CGV de la plateforme RIO déjà conclues entre l'Utilisateur et TBDS sont applicables aux présentes CGV de services. Les termes définis dans les CGV de la plateforme RIO s'appliquent également aux présentes CGV de services.
- 1.3 Les CGV de services sont acceptées via la plateforme RIO conformément aux dispositions du point 2.2 des CGV de la plateforme RIO.
- 1.4 Une fois le(s) véhicule(s) MAN ajouté(s) dans l'interface d'administration RIO de la plateforme RIO, l'Utilisateur doit cliquer sur le bouton correspondant du marché de la plateforme RIO pour acquérir le service **MAN eManager S** et **MAN eManager M**. Dans le cadre de l'activation du produit, l'Utilisateur doit valider les présentes CGV de services incluant le descriptif de la prestation. Le contrat pour le service **MAN eManager S** et **MAN eManager M** entre uniquement en vigueur lorsque MAN T&B a confirmé son acceptation (en prévenant l'Utilisateur par écrit, par e-mail ou via la plateforme RIO). De plus, après la soumission de l'offre de l'Utilisateur et avant de l'accepter, MAN T&B se réserve le droit de contrôler la solvabilité de l'Utilisateur, sa présence sur des listes de sanctions ainsi que son numéro d'identification à la T.V.A. Même après avoir accepté l'offre, MAN T&B se réserve le droit d'entreprendre à intervalles réguliers un contrôle du numéro d'identification à la T.V.A., de la solvabilité et de la présence sur des listes de sanctions.

L'utilisation du service est conditionnée à l'absence d'obstacle découlant de réglementations nationales ou internationales, en particulier de réglementations sur les exportations ainsi que d'embargos ou d'autres restrictions légales, s'y opposant. L'Utilisateur s'engage à fournir l'ensemble des informations et documents nécessaires à l'utilisation du service. Les retards causés par des contrôles sur les exportations ou des procédures d'autorisation suspendent temporairement la prestation du service. Si les autorisations nécessaires ne sont pas délivrées, les CGV de services sont considérées comme non avenues. Dans ce contexte et en raison des dépassements de délai évoqués plus haut, tous recours en dommages et intérêts sont exclus.

- 1.5 L'art. 312i, par. 1, phrase 1, points 1 à 3 et phrase 2 du Code civil allemand ne s'applique pas à la conclusion des présentes CGV de services.

2 Service MAN T&B

- 2.1 Pendant toute la durée des présentes CGV de services, MAN T&B fournit le service MAN T&B suivant à l'Utilisateur :

Désignation	Description succincte
MAN eManager S	MAN eManager S offre des informations relatives à la gestion des batteries des véhicules électriques (pour connaître les véhicules MAN pouvant disposer de ce service, veuillez consulter le descriptif des prestations de MAN eManager S). Généralement, l'Utilisateur peut pour chaque véhicule choisir entre une recharge immédiate ou une recharge programmée, et préconditionner en option le compartiment passagers durant la recharge (équilibre de la température).
MAN eManager M	Outre la gestion efficace de la charge, MAN eManager M offre à l'Utilisateur d'autres fonctions et diverses données relatives aux batteries pour une surveillance complète des véhicules et des batteries de la flotte de bus électriques. Pour savoir pour quels véhicules MAN le service est disponible et quelles prestations détaillées sont incluses, veuillez consulter le descriptif des prestations de MAN eManager M.

Remarque importante : s'agissant des exigences en matière de protection des données, nous renvoyons aux dispositions visées au point 8 des CGV de la plateforme. L'Utilisateur reste légalement responsable du traitement des données effectué dans le cadre du traitement des données de commande par TBDS et garantit la légitimité du traitement des données à caractère personnel des individus concernés (chauffeurs et, le cas échéant, autres personnes). Cela inclut le devoir étendu d'information de l'Utilisateur à l'encontre des personnes concernées, ainsi que la création d'une base légale relevant du droit sur la protection des données.

Il est possible de consulter et de télécharger dans leur version actuelle la description détaillée des prestations du service, ainsi que les exigences techniques et la rémunération à verser pour la prise en charge du service sur la Marketplace de la plateforme RIO, à l'adresse Internet : <https://rio.cloud>.

- 2.2** La disponibilité de la plateforme RIO pour les services MAN T&B à fournir sur cette plateforme dépend du point 3.2 des CGV de la plateforme RIO.
- 2.3** **Consentement de l'Utilisateur** : dans le cadre de l'utilisation de **MAN eManager S** et **MAN eManager M**, certaines fonctions du véhicule décrites en détail dans le descriptif des prestations peuvent être déclenchées de manière autonome par **MAN eManager S** et **MAN eManager M**, via un accès à distance au véhicule (p. ex. réchauffage du compartiment passagers, etc.). L'Utilisateur consent expressément à ce que ces fonctions du véhicule puissent être déclenchées par **MAN eManager S** et **MAN eManager M** à bord de son véhicule.

3 Rémunération

- 3.1** La rémunération à verser pour les Services MAN T&B dépend des indications figurant sur la plateforme, à l'adresse <https://rio.cloud> et s'entend hors T.V.A. Pour les mois où un service MAN T&B est contracté pour une partie seulement du mois, la facturation se fait au prorata temporis.
- 3.2** Une fois la facture émise par MAN T&B, l'Utilisateur doit verser la rémunération au prestataire de services de paiement indiqué au point 4.2 des CGV de la plateforme RIO. Ce versement a un effet libératoire vis-à-vis de MAN T&B.
- 3.3** Si, même après un rappel écrit préalable de la part de MAN T&B, l'Utilisateur est en retard de paiement, MAN T&B peut, après avoir accordé un nouveau délai d'une (1) semaine minimum, suspendre la fourniture des services MAN T&B tels que décrits dans les présentes CGV de services jusqu'à réception du paiement.
- 3.4** Les prix et les rémunérations indiquées s'entendent hors taxe légale sur la valeur ajoutée ou autre taxe similaire. Ces taxes sont facturées à l'Utilisateur par MAN T&B en plus de la rémunération convenue.

Si un mécanisme d'autoliquidation ou une méthode de simplification similaire devait être employé (obligeant le destinataire ou le bénéficiaire à procéder à une autodéclaration ou à une déduction de la T.V.A. ou d'une taxe similaire), l'Utilisateur doit procéder à l'autodéclaration ou à la retenue auprès des autorités fiscales compétentes dans les délais prescrits par la loi. Si le recours à un tel mécanisme est facultatif, les Parties conviennent de son utilisation. Indépendamment de cela, les prix et rémunérations sont, dans les deux cas, facturés hors TVA ni autre impôt similaire et l'utilisateur doit payer à MAN T&B l'ensemble des coûts convenus contractuellement sans aucune déduction.

- 3.5** L'utilisateur et MAN T&B sont chacun responsables des impôts sur leurs revenus.

Les prix et les rémunérations indiquées s'entendent hors impôt retenu à la source ou autre impôt similaire. Si la rémunération est soumise à un impôt retenu à la source, l'Utilisateur ne peut déduire du paiement à MAN T&B aucun montant de retenue à la source en vertu du droit national de son État de résidence. En plus de la rémunération convenue à payer à MAN T&B, l'Utilisateur doit prendre à sa charge de tels impôts auprès des autorités compétentes au nom de MAN T&B.

Si une convention en matière de double imposition (« Convention fiscale ») existe entre l'État de résidence de MAN T&B et celui de l'Utilisateur, ce dernier peut s'acquitter auprès des autorités fiscales compétentes du montant maximum de l'impôt retenu à la source prévu par la Convention fiscale en vigueur, dans la mesure où les conditions pour une réduction de l'impôt à la source sont remplies (jusqu'à un total de zéro, le cas échéant). Il incombe à l'Utilisateur de remplir les conditions formelles pour une réduction de l'impôt retenu à la source (jusqu'à un total de zéro, le cas échéant). Avec la signature du contrat, MAN T&B met à disposition de l'Utilisateur une attestation de résidence.

L'utilisateur s'engage à présenter spontanément et immédiatement à MAN T&B une preuve officielle de l'impôt versé pour le compte de MAN T&B. Dans le cas où un justificatif officiel n'est pas présenté ou est présenté en retard, l'utilisateur doit tenir MAN T&B indemne de tout dommage découlant de l'absence ou du retard de présentation d'un tel justificatif.

4 Modifications

- 4.1** Toute modification des CGV de services nécessite l'accord des deux parties, sauf stipulation contraire contenue dans le présent point 0.
- 4.2** Dans le cadre de la fourniture des services MAN T&B, MAN T&B peut procéder à des modifications techniques adaptées, notamment dans la mesure où ces modifications sont nécessaires pour améliorer leur fonctionnement ou se conformer à des exigences légales.
- 4.3** Dans le cadre de la fourniture des services MAN T&B, MAN T&B peut également procéder à des modifications de fond, pour autant qu'elles ne réduisent pas l'offre proposée à l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du service et que l'Utilisateur ne se soit pas opposé à ces modifications conformément à l'article 4.4 ci-après.
- 4.4** Les modifications raisonnables de la prestation dans le cadre de la fourniture des services MAN T&B et les augmentations de prix raisonnables sont signalées par écrit à l'Utilisateur. Celui-ci peut alors s'y opposer dans un délai de six (6) semaines. L'absence de contestation (par écrit ou par e-mail) d'une modification de prestation / d'une augmentation de prix raisonnable dans un délai de six (6) semaines vaut acceptation de la modification de la prestation / de l'augmentation de prix dans la mesure où l'Utilisateur a été informé des conséquences juridiques dans le cadre de l'avis de modification / d'augmentation. Si l'Utilisateur s'oppose à une modification de la prestation / à une augmentation de la rémunération, MAN T&B dispose d'un droit de

résiliation immédiat des CGV de services vis-à-vis de l'Utilisateur ; d'autre part, l'Utilisateur peut également résilier à tout moment de façon ordinaire les présentes CGV de services ou désactiver son inscription au service MAN Maintenance sur la plateforme RIO.

5 Garantie et responsabilité

5.1 Garantie

5.1.1 L'Utilisateur doit communiquer immédiatement à MAN T&B tout défaut relatif aux services MAN T&B. MAN T&B doit corriger tout défaut des services MAN T&B dans un délai raisonnable. Lorsque la correction d'un défaut échoue par deux (2) fois dans un délai raisonnable, l'Utilisateur est en droit de procéder à une résiliation extraordinaire des présentes CGV de services.

Les autres revendications de l'Utilisateur se fondent sur le point 5.2.

5.1.2 Toute réclamation basée sur un défaut est irrecevable si ledit défaut a été causé par l'Utilisateur personnellement ou par l'un de ses préposés.

5.2 Responsabilité

MAN T&B est responsable de toutes pertes ou de tous dommages causés par une faute intentionnelle et/ou une négligence grave de MAN T&B ou de ses préposés. Pour les dommages causés par MAN T&B ou ses préposés en raison d'une négligence légère, la responsabilité est exclue du fait de la gratuité de la prestation. Pour les dommages résultant du non-respect de la diligence usuelle par MAN T&B ou ses préposés, MAN T&B est uniquement responsable dans les cas où une obligation majeure a été enfreinte. Les obligations majeures sont des obligations contractuelles essentielles à l'exécution en bonne et due forme du contrat, et au respect desquelles l'Utilisateur pouvait légitimement s'attendre.

Dans le cas d'une négligence simple liée au manquement à une obligation majeure, la responsabilité de MAN T&B est limitée aux dommages généralement prévisibles. La responsabilité de MAN T&B est par ailleurs exclue pour tout autre cas de négligence simple.

Dans la mesure où un service MAN T&B est fourni gratuitement, la disposition suivante s'applique : dans le cas d'une négligence simple liée à l'infraction d'une obligation essentielle et compte tenu de la gratuité du service MAN T&B, MAN T&B n'est tenue, au maximum, qu'à une diligence similaire à celle que MAN T&B observerait pour ses propres possessions.

5.3 Autres exceptions

5.3.1 MAN T&B n'est pas responsable de l'état convenable des véhicules de l'Utilisateur pour lesquels les services MAN T&B sont fournis. Les services MAN T&B ont uniquement pour vocation d'aider l'Utilisateur ; l'Utilisateur ou le Chauffeur restent responsables de la conformité légale, de l'utilisation et de l'état du véhicule. La mise à disposition de RIO Box et/ou d'unités émettrices RIO et/ou de LINK 610 (unité émettrice de Webfleet pour MAN eTGE) ne fait pas

partie des présentes CGV de services. Conformément aux présentes CGV de services, MAN T&B n'assume aucune garantie et/ou responsabilité à ce sujet.

- 5.3.2 En conséquence, en vertu des présentes CGV de services, aucune garantie et/ou responsabilité n'est endossée par MAN T&B en cas de défaillance des Services MAN T&B (notamment en cas de données manquantes ou inexactes) et/ou de dommages découlant d'un dysfonctionnement et/ou d'une panne des véhicules, des RIO Box et/ou des unités émettrices RIO et/ou LINK 610 (unité émettrice de Webfleet pour MAN eTGE) et/ou d'une saisie incorrecte des données par l'Utilisateur.
- 5.3.3 En conséquence, en vertu des présentes CGV de services, MAN T&B décline toute garantie et/ou toute responsabilité si l'Utilisateur fait face à un dommage alors qu'il avait été informé de l'échéance d'un entretien et qu'il n'en a pas tenu compte, et ce, pour quelque raison que ce soit.

6 Durée du contrat et résiliation

6.1 Durée

Les présentes CGV de services sont conclues pour une durée indéterminée.

6.2 Résiliation

- 6.2.1 L'Utilisateur peut résilier à tout moment de façon ordinaire les présentes CGV de services sans respecter un délai vis-à-vis de MAN T&B ; la résiliation peut également être effectuée par le biais d'une désactivation par l'Utilisateur sur la plateforme RIO.
- 6.2.2 MAN T&B peut résilier de façon ordinaire les CGV de services en respectant un délai de trois (3) mois fin de mois.
- 6.2.3 Chacune des parties bénéficie en outre d'un droit de résiliation extraordinaire pour motif grave.
- 6.2.4 Une résiliation des présentes CGV de services, quel qu'en soit le motif, n'affecte en aucun cas les CGV de la plateforme RIO et, le cas échéant, les autres CGV de services conclues sur d'autres services MAN T&B. En revanche, une résiliation des CGV de la plateforme RIO, quel qu'en soit le motif, met également fin au même moment aux présentes CGV de services.
- 6.2.5 La fourniture des services MAN T&B selon les présentes CGV de services dépend de la conclusion et du maintien des autres CGV de services suivantes (avec MAN T&B ou des tiers) : CGV de la plateforme RIO, MAN Bridge (pour les véhicules équipés d'un TBM2). La résiliation de ces autres CGV de services, quel qu'en soit le motif, met également fin au même moment aux présentes CGV de services.

7 Confidentialité

- 7.1 MAN T&B et l'Utilisateur s'engagent à garder secrètes toutes les informations confidentielles concernant l'autre partie et à ne les utiliser que dans le but d'assurer

l'exécution des présentes CGV de services et d'atteindre les objectifs qui en découlent. Cette obligation persiste pour une durée de trois (3) ans après la fin du Contrat.

- 7.2** La disposition de confidentialité découlant du point 7 ci-dessus ne s'applique pas lorsque les informations confidentielles (i) étaient déjà connues de l'autre partie de façon démontrable à la conclusion des CGV de services ou sont divulguées par la suite à l'autre partie par un tiers, sans qu'un accord de confidentialité ait été enfreint ; (ii) sont publiquement connues à la conclusion des CGV de services, ou sont rendues publiques par la suite sans que cela ne repose sur une violation des présentes CGV de services ; (iii) peuvent être utilisées par une partie à d'autres fins que celles des présentes CGV de services avec l'accord préalable de l'autre partie ; ou (iv) doivent être divulguées en raison d'une obligation légale ou d'un ordre émanant d'un tribunal ou d'une autorité. Si possible et si autorisé, la partie contrainte à la divulgation des données avertit l'autre partie et lui donne la possibilité d'entamer des démarches pour contester la divulgation.

8 Autres conditions

- 8.1** Dans la mesure où la mise à disposition des services MAN T&B est impossible en raison d'un cas de force majeure, MAN T&B est dégagée de l'obligation de mise à disposition des services MAN T&B pour la durée et l'étendue du cas de force majeure, pour autant que MAN T&B ait pris les mesures appropriées pour en éviter les conséquences. Par cas de force majeure, on entend tout événement hors du contrôle de MAN T&B par lequel MAN T&B est dans l'impossibilité totale ou partielle de remplir ses obligations, ce qui comprend les incendies, inondations, grèves et lock-out légaux ainsi que les perturbations ou décisions des autorités dont MAN T&B n'est pas responsable. Une panne de la plateforme RIO en raison d'un cas de force majeure en fait également partie.

MAN T&B informera immédiatement l'Utilisateur de la survenance ainsi que de la disparition d'un cas de force majeure et s'efforcera de faire disparaître le cas de force majeure et de limiter ses répercussions autant que possible.

Dans le cas où certaines dispositions des présentes CGV de services seraient invalides en tout ou en partie, la validité des autres dispositions ne s'en trouverait pas affectée. En remplacement de la condition invalide, les parties s'accordent sur une condition valide et qui s'approche le plus possible du sens et du but de la condition invalide. Les éventuelles lacunes dans les présentes CGV de services sont comblées de façon analogue.

- 8.2** MAN T&B est autorisée à céder totalement ou partiellement des droits et/ou des obligations issus des présentes CGV de services à des entreprises liées à MAN T&B au sens des art. 15 et suivants de la loi allemande sur les sociétés par actions (AktG). En cas de cession totale de l'ensemble des droits et obligations, l'Utilisateur est autorisé à résilier les présentes CGV de services.
- 8.3** L'Utilisateur n'est pas autorisé à céder totalement ou partiellement à des tiers des droits et/ou des obligations issus des présentes CGV de services sans l'autorisation écrite préalable de MAN T&B.

- 8.4** Toute modification et tout complément apportés aux présentes CGV de services nécessitent la forme écrite. Cela s'applique également à tout accord pour la suppression de ladite exigence de forme écrite.
- 8.5** Les présentes CGV de services sont disponibles dans d'autres versions linguistiques spécifiques aux pays, la version allemande prévalant en cas de divergence.
- 8.6** Les présentes CGV de services sont soumises au droit de la République fédérale d'Allemagne (à l'exclusion du droit des conflits de lois). La juridiction exclusivement compétente pour les litiges résultant des ou dans le cadre des présentes CGV de services est Munich.

* * *